



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 108-2025
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.300

Déposée le : 02.06.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Gasser (Ostermundigen, PVL) (porte-parole)
Zimmerli (Bern, PLR)
Michel (Schattenhalb, UDC)
Kocher Hirt (Worben, PS)
Marti (Scheunen, Le Centre)
de Meuron (Thun, Les VERT-E-S)
Gerber (Schüpfen, Le Centre)
Vögeli (Frauenkappelen, PVL)
Leuenberger (Uettligen, PEV)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 05.06.2025

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Modèle 4+ : avancement de la mise en œuvre dans les différentes régions

La stratégie partielle « Soins intégrés » présente la vision du Conseil-exécutif pour des soins organisés en quatre régions (modèle 4+). Il est prévu que dans chaque région, plusieurs réseaux de soins différents assurent la prise en charge de la population. Le modèle implique de donner un rôle de premier plan aux hôpitaux qui coordonnent les réseaux au sein de leur région. La coordination du parcours de soins de la patientèle incombera quant à elle aux prestataires de soins ambulatoires.

Dans sa réponse à l'interpellation « Pour une mise en œuvre rapide du modèle 4+ », le Conseil-exécutif a déjà fait état de certaines mesures et activités réalisées. Toutefois, pour les autrices et auteurs de la présente interpellation, il n'apparaît toujours pas avec suffisamment de clarté qui exactement assume la responsabilité de la mise en œuvre du modèle 4+ dans les différentes régions.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Est-il correct que le Réseau de l'Arc a repris le rôle de chef de file pour la coordination des réseaux dans la région Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois ? Les activités de ces réseaux couvrent-elles l'ensemble de la région, Seeland compris ?
2. Quelles sont les démarches déjà entreprises pour la mise en œuvre des soins intégrés dans le cadre du modèle 4+ dans les régions de Berne – Mittelland et de l'Oberland bernois ?

3. La responsabilité du lancement des réseaux nécessaires pour la mise en œuvre du modèle 4+ de soins intégrés dans la région de Berne – Mittelland a-t-elle été confiée à l'Hôpital de l'Île ?
4. À qui a été confiée la responsabilité du lancement des réseaux nécessaires pour la mise en œuvre du modèle 4+ de soins intégrés dans la région de l'Oberland bernois ?
5. Le conseil-exécutif s'est-il fixé un délai pour la réalisation de certains objectifs spécifiques en matière de soins intégrés ?
6. Que fait le Conseil-exécutif lorsqu'une région ne s'engage pas avec suffisamment d'élan ou pas du tout dans les travaux de mise en œuvre ?

Motivation de l'urgence : le modèle 4+ constitue la réponse à de nombreuses problématiques liées à la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de la santé auxquelles le canton est confronté en ce moment. Les multiples interventions sur la question de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans la médecine de premier recours montrent l'urgence de la question.

Destinataires
– Grand Conseil